



Président : Jean-Luc Taupin

Secrétaire Général : Pascale Loiseau

Secrétaire Général adjoint : Valérie Dubois

Trésorier : Ghislaine Bernard

Président Conseil Scientifique : Nicolas Guillaume

Administrateurs : Isabelle Jollet, Dominique Masson, Florent Delbos, Matthieu Filloux

Comité local d'organisation des Journées Educationnelles SFHI 2021 :

Mail : je2021.sfhi.lyon@gmail.com

Valérie Dubois , Philippe Moskovtchenko, Catherine Giannoli, Dan-Adrian Luscalov

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE JOURNEES EDUCATIONNELLES LYON 7 et 8/10/2021

Entre les soussignés :

1- la Société Francophone d'Histocompatibilité et d'Immunogénétique (SFHI), déclaré au titre de la formation professionnelle sous le numéro n° 11 75 45619 75

Et 2-

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de livre IX du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La SFHI organise l'action de formation suivante :

- Intitulé : **Journées Educationnelles SFHI**
- Programme consultable sur le site : www.sfhi.eu
- Type d'action : Acquisition et approfondissement des connaissances dans les domaines de la transplantation d'organes, de greffe de CSH, des associations HLA-Maladies et dans les démarches d'accréditations EFI et COFRAC
- Dates : **07 ET 08/10/2021**
- Durée : 2 jours
- Lieu : **LYON**



Société Francophone
d'Histocompatibilité
et d'Immunogénétique



Article 2 : PARTICIPANTS

Le Comité Educationnel SFHI accueillera les personnes suivantes (nom et fonction) :

-
-
-
-

Article 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le coût de la formation est fixé à :

- 100 € pour les techniciens
- 150 € pour les médecins, biologistes, pharmaciens... membres de la SFHI
- 220 € pour les médecins, biologistes, pharmaciens... non membres de la SFHI

L'entreprise s'acquittera auprès de la SFHI du règlement de ses participants au congrès, après réception de la présente convention signée et émission d'une facture par la SFHI. Les modalités de paiement vous seront adressées en même temps que la facture.

Fait à, Le2021

Pour l'entreprise

Pour La SFHI

Convention à compléter et à retourner signée à je2021.sfhi.lyon@gmail.com :

Après signature de V.Dubois pour la SFHI, la convention sera renvoyée à

Nom :

Adresse email :